TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-238 du 14 Octobre 1993

portant nomination de Monsieur Florentin MITO-BABA en qualité de Secrétaire Général de la Présidence de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 93-237 du 13 Octobre 1993 portant création du Secrétariat Général de la Présidence de la République ;

SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Octobre 1993,

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Florentin MITO-BABA est nommé Secrétaire Général de la Présidence de la République.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 14 Octobre 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Nicéphore SOGLO.-

.../...

Le Ministre d'Etat,

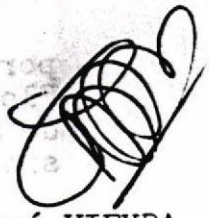

Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,

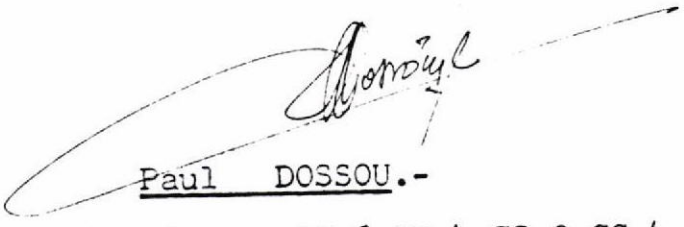

Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 4 MEDN 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1 JO 1.-